AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-10-76313909

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z. I. NORD - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

15 Octobre 1976

Bulletin n° 77 - Octobre 1976

COLZA

PHOMA : Les premières taches ou macules du phoma lingam ont été observées sur les jeunes plantes de colza, les contaminations provenant des pailles restées sur le sol. La variété PRIMOR est résistante sauf dans les premières semaines. Les spores de la maladie, émises par les fructifications du champignon et emportées par le vent, peuvent contaminer les nouvelles cultures à plusieurs centaines de mètres de distance.

Nous rappelons que la lutte préventive consiste en l'enfouissement soigneux des pailles,ce que nous avions conseillé dans notre bulletin n° 73 du 20 Août 1976.

DESHERBAGE CHIMIQUE : Destruction des repousses de céréales : Les champs de colza sont souvent envahis actuellement par de nombreuses repousses de céréales contre lesquelles les herbicides de pré-semis ont une action insuffisante. Cette situation particulière s'explique par les conditions climatiques de l'été (sécheresse intense et persistante) qui, d'une part ont inhibé la levée des plantes adventices dans les parcelles déchaumées, et d'autre part ont gêné la préparation des sols en vue des semis de colzas (labours difficiles et même souvent impossibles à réaliser). Par contre une pluviométrie suffisante dans le courant du mois de septembre a permis des levées de nombreuses plantes et surtout des resemis de céréales très abondants.

Dans la mesure où les désherbages de pré-semis se sont montrés insuffisants vis-à-vis des repousses de céréales, ils pourront être complémentés comme suit :

- dalapon : (Dowpon, Alatex) : 2 500 g. m.a./ha (environ 2,5 Kg S.C./ha)
  Application sur colzas de 3-7 feuilles (jusqu'au stade rosette)
  Utiliser tardivement ce produit risque de sensibiliser le colza au froid. La période limite d'application est pratiquement atteinte. Il devra être utilisé dès réception sur des colzas ayant au moins 3 feuilles.
- propyzamide : (Kerb 50) : utiliser la dose faible 500 g. m.a./ha (1 Kg S.C./ha)
  Application à partir du stade 3-4 feuilles du colza
- carbétamide : (Légurame PM) : 2 000 g. m.a./ha (3 Kg S.C./ha)
  Application pendant le repos végétatif du colza

Les trois produits ci-dessus sont utilisables quel que soit l'herbicide de pré-semis utilisé.

- après treflan : afin d'éviter que des symptômes de phytotoxicité ne se manifestent (ralentissement de la culture), laisser un délai suffisamment long entre les deux applications herbicides, et ne traiter que tardivement pendant le repos végétatif du colza.

REMARQUE : Les applications herbicides précédentes doivent être faites :
- en respectant strictement les conditions d'applications précédentes
- uniquement sur des colzas bien implantés.

CEREALES

OIDIUM-RHYNCHOSPORIOSE : Les orges et les escourgeons de l'Yonne et du Nord de la Côte-D'Or manifestent les symptômes caractéristiques d'une forte attaque d'oïdium. La présence de rhynchosporiose est également observée. Les récents semis ont certainement été infestés à partir des repousses de la campagne précédente. Il est rappelé que la destruction de ces repousses permet de limiter les contaminations, la levée des nouvelles emblavures se faisant alors dans les meilleures conditions sanitaires.

Les Ingénieurs et Techniciens chargés des Avertissements Agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

P 517

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD